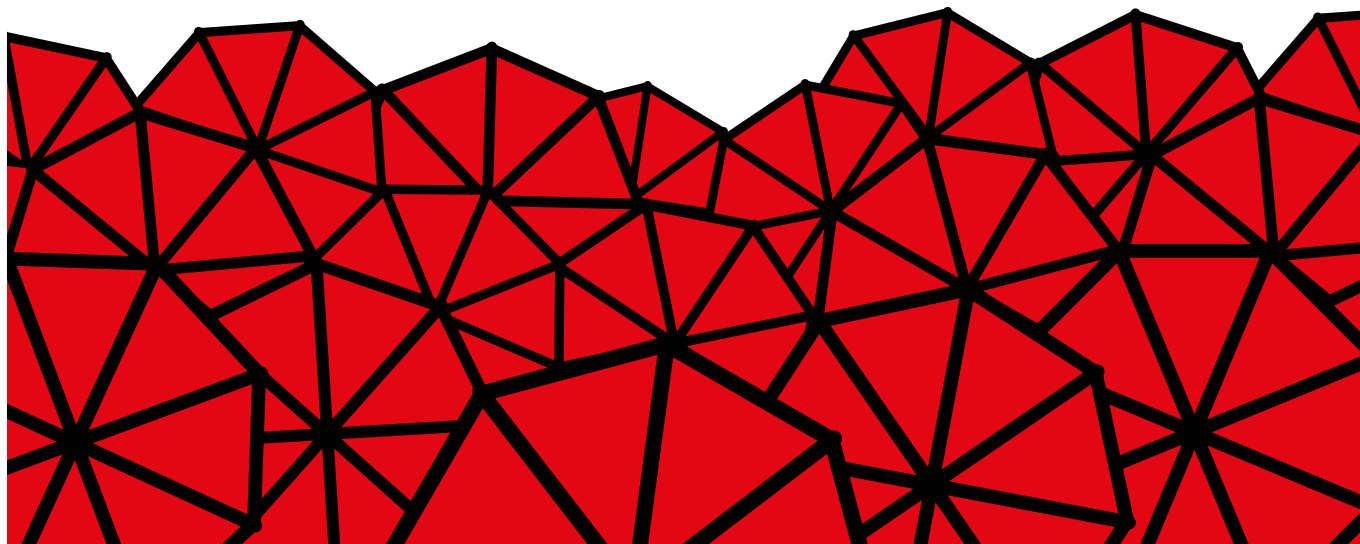




Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

**DOCUMENT
DE POLITIQUE
GÉNÉRALE**

**COVID-19 et les
travailleurSEs du sexe
/ les organisations
dirigées par des
travailleurSEs du sexe**



COVID-19 et les travailleurSEs du sexe / les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe

Introduction

Les travailleurSEs¹ du sexe sont une population criminalisée et en tant que telle, elles/ils ont été touchéEs de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19. Elles/ils vivent souvent dans des situations économiques précaires et sont excluEs des systèmes de protection sociale. Les obstacles structurels, sociaux et économiques auxquels les travailleurSEs du sexe étaient confrontéEs avant la pandémie se sont encore aggravés – les travailleurSEs du sexe du monde entier ont connu des difficultés, ont subi une perte totale de

La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences négatives sur les conditions de vie des travailleurSEs du sexe et il existe désormais suffisamment de preuves attestant également de son impact négatif en termes d'inégalités et pour les personnes vivant avec le VIH depuis longtemps ou ayant d'autres problèmes de santé.

revenus et ont été davantage exposéEs à la criminalisation et au harcèlement. La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences négatives sur les conditions de vie des travailleurSEs du sexe et il existe désormais suffisamment de preuves attestant également de son impact négatif en termes d'inégalités et pour les personnes vivant avec le VIH depuis longtemps ou ayant d'autres problèmes de santé. Cette situation a mis en lumière les obstacles structurels à la protection sociale des travailleurSEs du sexe et a révélé que les États ont négligé d'inclure ou de consulter les travailleurSEs du sexe dans leur riposte à COVID-19. La pandémie

a aussi entraîné une augmentation de la stigmatisation et de la discrimination, de la violence, des inégalités en matière de santé et des violations des droits humains des travailleurSEs du sexe. ONUSIDA a attiré l'attention sur tous ces problèmes dès le début de la pandémie² et appelé les pays à prendre une série de mesures immédiates et essentielles, fondées sur les principes des droits humains, pour protéger la santé et les droits des travailleurSEs du sexe.

1 Note du traducteur : Dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif «travailleur» ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes «invisibles» sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.

2 « La riposte à COVID-19 ne doit pas oublier les professionnel(le)s du sexe, » ONUSIDA.

**... les financements déjà
extrêmement limités disponibles
pour le plaidoyer et les programmes
destinés aux travailleurSEs du sexe
ne cessent de diminuer.**

Ce document présente les réactions directes d'organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et de travailleurSEs du sexe qui ont vécu la pandémie de COVID-19. Il s'intéresse notamment à l'impact de la pandémie sur l'accès aux services, l'approvisionnement en traitements contre le VIH et le matériel de prévention. Il rappelle également que les financements déjà extrêmement limités disponibles pour le plaidoyer

et les programmes destinés aux travailleurSEs du sexe ne cessent de diminuer. Dans les pays où les ressources consacrées à la lutte contre le VIH étaient déjà limitées, la réaffectation des ressources à la lutte contre COVID-19 a considérablement réduit l'accès des travailleurSEs du sexe (et d'autres populations clés) aux services vitaux de prévention, de dépistage et de traitement. Pourtant, en 2020, 65 % de toutes les nouvelles infections dans le monde concernaient

les populations clés et leurs partenaires sexuels, 11 % de toutes les nouvelles infections par le VIH concernaient les travailleurSEs du sexe, et les femmes travailleuses du sexe étaient 26 fois plus susceptibles de contracter le VIH que les autres femmes de la population générale. ONUSIDA a également fait état d'une insuffisance de 29 % des ressources financières nécessaires à la lutte contre l'épidémie de VIH dans les pays à revenu faible et intermédiaire en 2020.³ Ce document décrit comment des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe ont su soutenir les travailleurSEs du sexe quand les mécanismes de protection sociale et les dispositifs de riposte d'urgence étatiques ont failli à leur obligation de fournir une assistance adéquate. Enfin, ce document se penche sur les menaces qui pèsent sur les travailleurSEs du sexe et les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe alors que le monde émerge de la pandémie. Il examine les moyens de limiter les préjudices dont ont souffert les travailleurSEs du sexe et de préparer les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe aux crises futures. Il s'interroge aussi sur les enseignements à tirer qui pourraient renforcer la lutte pour les droits des travailleurSEs du sexe à l'avenir.

La méthodologie

NSWP a réalisé une enquête sur l'impact de COVID-19⁴ sur les travailleurSEs du sexe et les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe au début de la pandémie dans le but de surveiller l'impact de COVID-19 sur leurs communautés. Les réponses à l'enquête reflètent les expériences des travailleurSEs du sexe et la manière dont les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et les gouvernements ont réagi pour soutenir les communautés de travailleurSEs du sexe pendant la crise. L'enquête demandait également si des mesures répressives avaient été prises à l'encontre des travailleurSEs du sexe ou si des mesures positives avaient été prises pour soutenir les travailleurSEs du sexe pendant la pandémie.

En plus de l'enquête, des entretiens avec des informateurs clés ont été menés afin de mieux comprendre l'impact de la pandémie sur les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe dans chaque région.

³ UNAIDS, 2021, "2021 UNAIDS Global AIDS Update — Confronting inequalities — Lessons for pandemic responses from 40 years of AIDS."

⁴ "COVID-19 Impact Survey," NSWP.

La riposte des États et l'impact sur les travailleurSEs du sexe

Depuis le début de la pandémie, les travailleurSEs du sexe se trouvent considérablement désavantagéEs et sont confrontéEs à des difficultés supplémentaires qui révèlent plus clairement que jamais les effets préjudiciables de la criminalisation et de la stigmatisation du travail du sexe et des travailleurSEs du sexe. Les travailleurSEs du sexe ont répondu, dans la mesure du possible, aux appels à la distanciation

... ils/elles ont été laisseEs sans protection et ont été excluEs des régimes nationaux de protection sociale et des mesures d'urgence mises en place par les gouvernements pour les autres travailleurSEs.

sociale et à l'arrêt du travail, pour protéger leur santé et celle des autres. Pourtant, ils/elles ont été laisseEs sans protection et ont été excluEs des régimes nationaux de protection sociale et des mesures d'urgence mises en place par les gouvernements pour les autres travailleurSEs. Dans toutes les régions, les travailleurSEs du sexe ont signalé avoir été contraintEs de prendre le risque de continuer à travailler malgré la pandémie, et ce afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, mettant leur sécurité, leur santé et leur vie en danger pour survivre. La pandémie a eu des répercussions

particulièrement graves sur les femmes travailleuses du sexe qui ne disposaient d'aucun autre moyen pour subvenir aux besoins de leur famille. Les gouvernements ont souvent réagi en renforçant la surveillance policière et en intensifiant la violence à l'égard des travailleurSEs du sexe. Les gouvernements se sont concentrés sur les mesures d'urgence face à la pandémie, ce qui a souvent eu pour conséquence de réduire l'accès au traitement du VIH, à la santé sexuelle et reproductive et à d'autres services de santé essentiels. Les travailleurSEs du sexe ont également signalé une augmentation de la stigmatisation et de la discrimination à leur égard.

Des mesures étatiques répressives

En réponse à la propagation du COVID-19, les gouvernements du monde entier ont imposé des mesures de santé publique, des ordres de distanciation sociale et des restrictions qui ont empêché de nombreuses personnes, y compris les travailleurSEs du sexe, de travailler. Dans de nombreux pays, les gouvernements ont donné aux forces de l'ordre l'autorisation d'arrêter, de détenir ou d'utiliser la force contre les personnes qui ne respectaient pas les injonctions de rester à la maison et les couvre-feux.⁵ Cette approche a eu pour effet de criminaliser encore davantage les travailleurSEs du sexe déjà criminaliséEs dans la plupart des pays avant la pandémie. Les travailleurSEs du sexe attrapéEs en train de travailler risquaient d'être poursuiviEs pour avoir enfreint le couvre-feu et/ou les règles de confinement, ainsi que les lois locales sur le travail du sexe.

⁵ Amnesty International, 2020, "Americas: Authorities must protect people from COVID-19 instead of resorting to repressive measures."

... dans de nombreux pays, lorsque les gouvernements ont fermé les maisons closes, les bars et les salons de massage, ils ont négligé d'apporter une assistance suffisante aux travailleurSEs du sexe.

Les réponses obtenues dans le cadre de l'enquête sur l'impact de COVID-19 dans toutes les régions révèlent que dans de nombreux pays, lorsque les gouvernements ont fermé les maisons closes, les bars et les salons de massage, ils ont négligé d'apporter une assistance suffisante aux travailleurSEs du sexe. Certains gouvernements ont également introduit des mesures répressives supplémentaires visant directement les travailleurSEs du sexe. L'une des premières mesures prises par le gouvernement du Bangladesh a été de fermer les maisons closes dans tout le pays. En conséquence, environ 140 000 femmes travailleuses du sexe ont perdu leurs revenus et n'ont pas pu subvenir à leurs besoins essentiels, notamment en matière d'alimentation. Les médias ont largement rapporté que le gouvernement du Bangladesh avait envoyé une

aide d'urgence aux femmes travaillant dans certaines des maisons closes du pays, sous la forme notamment d'un don de 30 kg de riz et de 25 USD et en assurant un gel des loyers. Cependant, toutes les personnes qui en avaient besoin n'ont pas bénéficié des aides gouvernementales destinées à atténuer les conséquences de la fermeture des maisons closes. C'est le cas notamment des personnes qui ne travaillaient pas dans les maisons closes. Comme le souligne le Centre de recherche et d'aide sociale sur le VIH/sida (HIV/AIDS Research and Welfare Centre, HARC), cette aide n'a pas atteint toutes les personnes qui en avaient besoin et pour les personnes qui ont pu en bénéficier, elle était de toute façon insuffisante. Le HARC a signalé que « les travailleurSEs du sexe travaillant dans des hôtels et à domicile ont indiqué qu'elles/ils traversaient la plus grande crise de leur vie et qu'il n'y avait personne pour les aider. Comme ils/elles ne sont pas considérés comme des familles pauvres, le gouvernement ne les aide pas non plus en cette période difficile. D'autre part, certainEs travailleurSEs du sexe travaillant dans la rue ont reçu une aide du gouvernement, mais elle n'est pas suffisante. »⁶

Des pays comme la Colombie, l'Équateur, la République dominicaine et le Salvador ont également signalé que la fermeture des maisons closes, des bars et des salons de massage s'accompagnait de mesures de répression dans les zones connues pour le travail sexuel de rue.⁷ Ces mesures répressives et l'incapacité des gouvernements à apporter une aide financière aux travailleurSEs du sexe font qu'elles/ils n'ont plus aucun endroit sûr pour travailler et/ou aucun moyen de gagner de l'argent pour survivre.

« Quant à la fermeture de tous les lieux où elles/ils travaillent, et dans la rue, ils/elles sont victimes de la violation de leurs droits car ils ne leur permettent pas de travailler et ils nous menacent de nous envoyer en prison si nous n'écoutons pas. Comment va-t-on manger si le gouvernement ne fait rien pour les travailleuses du sexe pour nous permettre, à nous et notre famille, d'avoir une vie décente ? »

Une travailleuse du sexe, Équateur

En République dominicaine, TRANSSA, qui fournit une assistance aux personnes transgenres, a signalé que de nombreuses travailleuses du sexe transgenres travaillant dans la rue avaient perdu leurs revenus et dépendaient des organisations caritatives pour se nourrir et se procurer du matériel de protection contre les infections.⁸

6 « Impact du Covid-19 – Bangladesh, » NSWP.

7 NSWP, 2020, « Enquête d'Impact COVID-19 – Amérique Latine. »

8 « COVID-19 pandemic devastating to transgender sex workers in the Dominican Republic, » NSWP.

Dans la région Europe de l'Est également, la fermeture des établissements de travail du sexe et les restrictions de mobilité ont eu pour effet de précariser la situation des travailleurSEs du sexe.

« Les établissements où les travailleurSEs du sexe pouvaient travailler légalement sont fermés (massage érotique, clubs). Par ailleurs, des restrictions de mobilité sont imposées à tous les citoyens, et il n'est permis de sortir de chez soi que sur présentation d'une déclaration signée et pour une raison "réelle" et "urgente". La police et l'armée harcèlent désormais tous les citoyens et les travailleurSEs du sexe sont maintenant doublement confrontés à cette violence. Il ne faut pas non plus oublier qu'elles/ils étaient déjà harcelés par la police avant ça. »

Une travailleuse du sexe, Roumanie

L'exclusion des régimes de protection sociale et les fonds de solidarité gouvernementaux

De nombreux gouvernements ont mis en place des fonds de solidarité pour les personnes se trouvant dans l'incapacité de travailler en raison des mesures prises pour combattre la pandémie mais les travailleurSEs du sexe ont été largement exclus de ces dispositifs. Les organisations

membres ont répété à de nombreuses reprises que le manque de reconnaissance du travail du sexe comme un travail était le principal obstacle à une plus grande sécurité et protection des travailleurSEs du sexe. Comme l'a souligné le English Collective of Prostitutes, « les travailleurSEs du sexe étant criminalisés, on leur refuse le statut de travailleurSE et donc les droits et privilèges dont peuvent bénéficier les autres travailleurSEs. »⁹ En raison de la criminalisation du travail du sexe, de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe ne peuvent pas accéder aux

aides publiques. Ces programmes exigent en effet généralement une preuve de la perte de leurs revenus ou encore la preuve qu'elles/ils sont au chômage ou en situation difficile.¹⁰

Selon le Sex Workers Outreach Project (SWOP) de Tuscon, aux États-Unis, « les travailleurSEs du sexe ne peuvent pas bénéficier d'une aide pour payer leur loyer ou leur prêt immobilier ou pour payer les factures et ne reçoivent pas non plus de chômage. » Même dans les États américains ou dans les pays où le travail du sexe est légalisé, seulEs les travailleurSEs du sexe déclarés (enregistrés avec un numéro d'identification fiscale et ayant une résidence officielle) peuvent bénéficier d'aides publiques. Cela signifie que de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe migrantEs qui n'ont pas de statut fiscal et n'ont pas le statut de résidentEs sont exclus des programmes d'aide d'urgence. Certains dispositifs nationaux ont également exclu spécifiquement les travailleurSEs du sexe exerçant un emploi légal.

« La loi sur les aides fédérales votée pour aider les Américains pendant cette situation d'urgence n'a pas été accordée à toutes les personnes travaillant dans l'industrie du sexe, même quand il s'agissait d'emplois licites comme les strip-teaseurSEs ou les fabricants de jouets sexuels. »

Un travailleur du sexe, États-Unis

... « les travailleurSEs du sexe étant criminalisés, on leur refuse le statut de travailleurSE et donc les droits et privilèges dont peuvent bénéficier les autres travailleurSEs. »

⁹ "Impact of COVID-19 on Sex Workers in Europe," NSWP.

¹⁰ "Impact of COVID-19 on Sex Workers in North America and the Caribbean," NSWP.

Au Canada, bien que le gouvernement ait accordé des aides financières aux personnes dans l'incapacité de travailler, les travailleurSEs du sexe ont hésité à demander ces aides en raison du risque lié au fait de devoir révéler leur statut de travailleurSE du sexe aux fonctionnaires.

« Ici, au Canada, le gouvernement a débloqué des aides financières qui s'appellent les CERB. Mais la plupart des travailleurSEs du sexe n'ont pas voulu demander les CERB parce que pour les demander, il faut donner son numéro de sécurité sociale et fournir la preuve qu'on paie des impôts, ce qui permet de connaître les informations personnelles des travailleurSEs du sexe et beaucoup d'entre eux/elles ne voulaient pas le faire parce qu'il n'était pas prudent d'interagir avec l'État de cette manière. Elles/ils n'ont donc pas reçu les 2 000 USD qui étaient versés chaque mois. »

Stella, l'amie de Maimie, Canada

La pandémie a mis en évidence les défauts des approches réglementaires restrictives du travail du sexe.

La pandémie a mis en évidence les défauts des approches réglementaires restrictives du travail du sexe. Les travailleurSEs du sexe qui ne reçoivent aucune aide financière pendant la pandémie sont contraintEs de continuer à travailler illégalement pour survivre. Le travail du sexe devient donc plus clandestin, avec des risques plus élevés pour la santé et la sécurité.¹¹

Une vulnérabilité accrue et des conditions de travail précaires

La pandémie a empêché les travailleurSEs du sexe de travailler normalement, mais celles et ceux qui dépendent du travail du sexe pour gagner leur vie ont dû continuer à travailler, contraints de choisir entre deux priorités : protéger leur santé ou gagner suffisamment d'argent pour manger et payer leur loyer.

« En Équateur, les militantEs pour les droits des travailleurSEs du sexe ont lancé une campagne #stayathome, mais celle-ci n'a duré que quinze jours. Elles/ils ne pouvaient en effet pas faire pression pour que les travailleurSEs du sexe restent chez eux/elles et cessent de travailler, car l'impact économique de la pandémie était trop important. De nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe étaient encore dans la rue et se demandaient ce qu'elles/ils allaient faire. Les besoins économiques étaient plus importants que la peur du COVID. »

Colectivo Flor de Azálea, Équateur

En Équateur, les travailleurSEs du sexe ont rapporté que la mafia et les gangs ont profité de la vulnérabilité des travailleurSEs du sexe pendant la pandémie en prenant le contrôle de certains secteurs du travail du sexe et en contrôlant et exploitant les travailleurSEs du sexe. Des études ont montré, avant la pandémie, que dans les endroits où les travailleurSEs du sexe sont criminaliséEs, les tierces parties qui exploitent les travailleurSEs du sexe sont davantage présentes et que l'on observe une augmentation de la violence et de la traite humaine.¹²

11 Jenny Iversen, et al., "COVID-19, HIV and key populations: cross-cutting issues and the need for population-specific responses," *Journal of the International AIDS Society* 23 (2020): 1-6.

12 NSWP, 2017, « L'impact de la criminalisation sur la vulnérabilité des travailleurSEs du sexe au VIH et à la violence. »

PLAPERTS, le réseau régional des travailleurSEs du sexe en Amérique latine, a rendu compte des premiers jours de la pandémie : « Cela fait deux mois que la pandémie a frappé l'Amérique latine et beaucoup de travailleurSEs du sexe recommencent maintenant à travailler. Mais les conditions dans lesquelles elles/ils travaillent sont pires qu'avant. Elles/ils sont plus vulnérables et leurs droits ne sont pas respectés. Le COVID ne nous tuera peut-être pas mais la faim et le désespoir tueront les travailleurSEs du sexe. »¹³

L'Alliance mondiale contre la traite des femmes a montré comment certains acteurs du mouvement de lutte contre la traite humaine ont profité de la pandémie pour promouvoir des politiques punitives de lutte contre la traite qui ne feront qu'isoler et pousser les travailleurSEs du sexe encore plus loin dans la clandestinité.¹⁴

Une surveillance policière renforcée et l'augmentation de la violence à l'égard des travailleurSEs du sexe

Dans de nombreux pays, les forces de l'ordre ont ciblé de manière disproportionnée les travailleurSEs du sexe qui sont contraintEs d'enfreindre les restrictions liées à la pandémie pour pouvoir travailler. ONUSIDA a signalé que « Les travailleurs du sexe ont été particulièrement vulnérables aux arrestations et aux mauvais traitements dans le cadre de la COVID-19. Leurs revenus étant menacés ou entièrement éliminés, et souvent inéligibles en raison du

... la police avait ciblé de manière disproportionnée les travailleurSEs du sexe lorsqu'elle a appliqué les réglementations relatives à la pandémie et justifié ses mesures en qualifiant les travailleurSEs du sexe de « bombes à contagion » et de « menace pour la santé publique. »

statut juridique de leur travail, de nombreux travailleurs du sexe déclarent avoir dû choisir entre l'éloignement physique et la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, de nombreux travailleurs du sexe ayant été arrêtés dans le monde entier. »¹⁵

En Norvège, l'organisation membre de NSWP, PION, a signalé que la police avait ciblé de manière disproportionnée les travailleurSEs du sexe lorsqu'elle a appliqué les réglementations relatives à la pandémie et justifié ses mesures en qualifiant les travailleurSEs du sexe de « bombes à contagion » et de « menace pour la santé publique. »¹⁶ Selon PION, « les services d'immigration traquent les travailleurSEs du

sexe dans les rues et font des descentes chez elles/eux en prétextant qu'ils/elles enfreignent les règles de quarantaine et de contrôle de la maladie. La police utilise la loi nationale relative au contrôle des maladies transmissibles comme prétexte pour harceler et déporter les travailleurSEs du sexe. »

13 "Impact of COVID-19 on Sex Workers in Latin America," NSWP.

14 "A Feast in Time of COVID-19: The anti-trafficking movement needs to take a step back," Global Alliance Against Traffic in Women.

15 UNAIDS, 2020, « Droits en cas de pandémie – Confinements, droits et leçons du VIH dans la réponse précoce à la COVID-19, » 22.

16 "Arrests and deportations of sex workers in Norway," NSWP.

Les mesures prises par les gouvernements face à la pandémie ne respectent pas les droits humains des travailleurSEs du sexe.

Dans la région Afrique, les travailleurSEs du sexe ont également fait face à des accusations stigmatisantes selon lesquelles elles/ils seraient plus susceptibles de propager le virus, ce qui a entraîné un renforcement des mesures de police. En Ouganda, la police a fait des descentes au domicile des travailleurSEs du sexe plus souvent qu'auparavant, en utilisant notamment des gaz lacrymogènes et une force excessive. Les travailleurSEs du sexe des villes frontalières du Kenya et de l'Ouganda ont également déclaré être confrontéEs à une augmentation de la stigmatisation et de la violence de la part de la police et du grand public.¹⁷ Les mesures prises par les gouvernements face à la pandémie ne respectent pas les droits humains des travailleurSEs du sexe.

« De nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe ont été déplacéEs illégalement vers d'autres pays sans leur consentement. Ils ont aussi fermé beaucoup de maisons closes où vivent les travailleurSEs du sexe. Nous avons également vu des cas où le gouvernement retirait aux travailleuses du sexe leurs enfants. Les violations des droits humains des travailleurSEs du sexe sont très répandues. »

Alliance africaine des travailleurSEs du sexe (ASWA), réseau régional : Afrique

ONUSIDA a fait état de pratiques policières visant spécifiquement les travailleurSEs du sexe, en particulier dans les régions Afrique et Amérique latine. « Au Cameroun, il a été rapporté que plus de 50 travailleurSEs du sexe ont été arrêtéEs à Yaoundé pour être entréEs dans des hôtels en violation des ordres d'isolement. Au Kenya, il a été signalé que plus de 50 travailleurSEs du sexe ont été arrêtéEs pour avoir enfreint les ordres de confinement et que 24 d'entre elles/eux ont été arrêtéEs lors d'une descente dans le comté de Makueni. En Ouganda, les organisations de la société civile ont signalé qu'au moins 117 travailleurSEs du sexe, barmaids et autres femmes vulnérables ont été arrêtéEs pour avoir enfreint le confinement, dont 71 en une seule journée de raids... »¹⁸

Impact sur les services de lutte contre le VIH et les IST

La pandémie a gravement perturbé les services de santé dans de nombreux pays. La circulation des personnes a été restreinte et les services de santé ont été limités ou complètement interrompus pendant de longues périodes. Le Fonds mondial a signalé une baisse de 41 % du dépistage du VIH en Afrique et en Asie d'avril à septembre 2020, par rapport à la même période en 2019, ce qui devrait entraîner une augmentation des décès liés au sida en 2021.¹⁹ Les modélisations de ONUSIDA et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont montré que le risque de décès supplémentaires dus au COVID-19 était au moins cent fois inférieur au nombre de décès liés au sida qui auraient été évités en continuant à fournir des services liés au VIH. Pourtant, « des perturbations des services de lutte contre le VIH, pouvant toucher jusqu'à 75 % des services, ont été signalées dans certains pays. »²⁰

17 Amnesty International, 2020, "COVID-19 Crackdowns: Police abuse and the global pandemic."

18 UNAIDS, 2020, « Droits en cas de pandémie – Confinements, droits et leçons du VIH dans la réponse précoce à la COVID-19, » 23.

19 Le fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme 2021, « impact du covid-19 sur les services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme et les systèmes de santé. »

20 ONUSIDA, 2021, « Les avantages qu'apporte la continuité des services vitaux de lutte contre le VIH dépassent de 100 contre 1 le risque de transmission de la COVID-19. »

Un rapport²¹ examinant les progrès réalisés en matière de couverture sanitaire universelle a confirmé que la pandémie de COVID-19 avait mis en évidence les déficiences des systèmes de santé, montrant que de nombreux gouvernements avaient négligé d'investir dans la santé, les dispositifs de sécurité sociale et la préparation aux situations d'urgence avant la crise. Ce rapport souligne que même les pays dotés de systèmes de santé solides auraient pu être mieux préparés à cette urgence.

Les réponses aux enquêtes menées en Australie, en Chine, au Bangladesh, à Hong Kong, au Vietnam et en Thaïlande ont indiqué que l'accès des travailleurSEs du sexe aux soins de santé avait été gravement affecté, notamment l'accès aux services de réduction des risques, au dépistage et au traitement du VIH et des IST. L'organisation HARC, au Bangladesh, a fait état d'un accès réduit aux services et produits de santé essentiels tels que les préservatifs et les lubrifiants, les services de réduction des risques, ainsi que le dépistage et le traitement des IST.²² Au Sénégal, And Soppeku a signalé que les travailleurSEs du sexe ont souffert d'un accès réduit aux traitements contre le VIH, au dépistage et au traitement des IST, ainsi qu'aux produits alimentaires et d'hygiène de base.²³

« Le gouvernement a mis en place un dispositif de distribution de produits alimentaires et d'hygiène mais ce n'est pas du tout suffisant. » Et Soppeku a réagi en distribuant des vivres et des kits d'hygiène dans trois régions du Sénégal.

L'augmentation de la stigmatisation et de la discrimination

ONUSIDA a signalé une augmentation de la stigmatisation et de la discrimination à l'égard des populations clés qui sont venues s'ajouter à la peur et à l'incertitude durant la pandémie. « Les populations qui

« Les populations qui étaient déjà stigmatisées et discriminées (...) ont fait l'objet de violences verbales et physiques. »

étaient déjà stigmatisées et discriminées (par exemple, les personnes vivant avec le VIH, les personnes issues de minorités sexuelles et de genre, les travailleurSEs du sexe, les migrantEs) ont fait l'objet de violences verbales et physiques. »²⁴ Les travailleurSEs du sexe sont de plus en plus considérés comme des « vecteurs de la maladie ». On les voit comme une menace pour la santé publique.

Les membres de PLAPERTS, en Amérique latine, ont rapporté que lorsqu'ils vont rencontrer les travailleurSEs du sexe pour leur apporter leur aide, ils prennent non seulement des risques pour leur santé mais sont aussi confrontés à la stigmatisation et à la discrimination.

21 CSU2030, 2020, « L'état de l'engagement en faveur de la couverture sanitaire universelle : rapport de synthèse, 2020. »

22 « Impact du Covid-19 – Bangladesh, » NSWP.

23 « Impact du Covid-19 – Sénégal, » NSWP.

24 UNAIDS, 2020, « Addressing stigma and discrimination in the COVID-19 response — Applying the evidence of what works from HIV-related stigma and discrimination in six settings to the COVID-19 response. »

La pandémie de COVID-19 a servi de prétexte pour faire pression en faveur de nouvelles restrictions du travail sexuel et d'une criminalisation accrue des travailleurSEs du sexe.²⁵ La conclusion d'une étude menée par des chercheurs de la faculté de médecine de Yale et de la faculté de médecine de Harvard, était de maintenir fermés les quartiers de cinq grandes villes indiennes où travaillent les travailleurSEs du sexe, même après le confinement. Il n'y a cependant aucune raison pour que les maisons closes restent fermées sous prétexte de risques pour la santé publique. Comme l'a fait valoir le Réseau national des travailleurs du sexe, « grâce au travail considérable effectué par nos collectifs, les travailleurSEs du sexe sont bien mieux informés des précautions et des mesures de sécurité à suivre pendant la période de COVID-19. »²⁶ Par ailleurs, cette étude a été vivement critiquée par les organisations de travailleurSEs du sexe en Inde qui ont fait remarquer qu'elle ne tenait pas compte du fait que 10 000 travailleurSEs du sexe se trouveraient sans emploi et ne pourraient plus subvenir à leurs besoins si leur principal moyen de subsistance disparaissait. De telles études illustrent clairement la manière dont les travailleurSEs du sexe sont désignéEs comme boucs émissaires et menacés de criminalisation au nom de la santé publique.

La réaction des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe

Alors que les gouvernements imposaient des restrictions et adoptaient des approches punitives à l'égard du travail du sexe sans offrir aux travailleurSEs du sexe l'accès à la protection sociale, les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe se sont mobilisées pour

... les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe se sont mobilisées pour soutenir leur communauté en assurant aux travailleurSEs du sexe une aide d'urgence que les gouvernements avaient été incapables d'assurer.

soutenir leur communauté en assurant aux travailleurSEs du sexe une aide d'urgence que les gouvernements avaient été incapables d'assurer. Plus de 100 ONG européennes ont signé une lettre adressée au Président de la Commission européenne et aux membres du Comité de coordination de la crise appelant à un soutien d'urgence aux travailleurSEs du sexe pendant la pandémie de COVID-19, déclarant qu'« ignorer les communautés les plus marginalisées pourrait s'avérer non seulement inconsideré mais aussi préjudiciable aux efforts de l'UE pour mettre fin à la pandémie. »²⁷

25 Eliot Douglas, "German lawmakers call for buying sex to be made permanently illegal," DW, 20.05.2020.

26 Jagriti Chandra, "Yale to probe controversial study on sex workers," The Hindu, 9 July 2020.

27 Rebecca Kelly, "Over 100 NGOs endorse a statement calling for emergency support to sex workers amid the COVID-19 crisis," Gay Community News, 28 April 2020.

Les fonds de solidarité, les aides au logement et les services de santé pour les travailleurSEs du sexe

Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe du monde entier ont soutenu les travailleurSEs du sexe de diverses manières. Voici quelques exemples de la façon dont la communauté des travailleurSEs du sexe a réagi.²⁸

Les travailleurSEs du sexe françaisES ont indiqué que des organisations telles que ACCEPTESS-Transgenres et le Syndicat du travail sexuel en France ont répondu aux besoins des travailleurSEs en matière de protection sociale dès le début de la crise, alors que le gouvernement avait négligé ces besoins. Les travailleurSEs du sexe du Royaume-Uni ont aussi rapporté qu'elles/ils avaient été excluEs des aides

du gouvernement : « La communauté des travailleurSEs du sexe est intervenue là où le gouvernement a failli à ses devoirs. Nous avons mis en place un fonds d'urgence qui répond à nos besoins, assuré un soutien qui répond à nos besoins, fait pression pour que les choses changent, pour l'égalité d'accès et pour les droits de touTEs dans notre communauté. » STAR-STAR en Macédoine a lancé une campagne de solidarité afin de collecter des fonds pour les travailleurSEs du sexe les plus touchéEs par la pauvreté et de leur fournir des produits alimentaires et d'hygiène d'urgence.

L'Alliance européenne pour les droits des travailleurSEs du sexe (ESWA, anciennement ICRSE) a organisé plusieurs webinaires à l'intention des militantEs pour les droits des

travailleurSEs du sexe afin qu'ils/elles se forment à l'aide d'urgence, au crowdfunding et au plaidoyer politique pendant la crise.²⁹ ESWA a également profité de l'occasion pour renforcer et établir de nouveaux liens avec des organisations dans le but de donner la priorité aux droits des travailleurSEs du sexe pendant et après la pandémie. Dans le cadre d'une initiative intitulée Nobody Left Outside, ESWA a collaboré avec des organisations représentant les communautés les plus marginalisées d'Europe pour faire campagne en faveur d'un meilleur accès aux soins de santé pour les sans-abri, les personnes LGBTI, les consommateurTRICES de drogues, les prisonnierÈRES, les travailleurSEs du sexe et les migrantEs sans papiers. Ensemble, ils ont publié une lettre ouverte à l'Union européenne demandant que les groupes sociaux marginalisés aient accès à la vaccination.³⁰

« D'une certaine manière, cela nous a permis d'avoir d'autres conversations avec d'autres acteurs, comme l'Alliance européenne de santé publique, Nobody Left Outside (dont nous sommes partenaires), l'OMS, avec qui nous avons eu des discussions sur la santé mentale, ce qui n'arrivait pas vraiment dans le passé. Le Centre européen de contrôle des maladies s'est également montré plus accueillant envers les travailleurSEs du sexe. »

ESWA (réseau régional : Europe et Asie centrale)

« La communauté des travailleurSEs du sexe est intervenue là où le gouvernement a failli à ses devoirs. Nous avons mis en place un fonds d'urgence qui répond à nos besoins, assuré un soutien qui répond à nos besoins, fait pression pour que les choses changent, pour l'égalité d'accès et pour les droits de touTEs dans notre communauté. »

28 "Sex Worker Community Responses," NSWP.

29 ESWA, 2021, "Sex workers on the frontline: The role of sex worker rights groups in providing support during the COVID-19 crisis in Europe."

30 "NLO publishes open letter on vaccine equity," Nobody Left Outside.

Sex Work Polska a créé un fonds d'urgence pour les travailleurs du sexe au moyen du crowdfunding. « Nous avons présenté notre initiative non pas comme une forme d'aide ou d'indemnité mais comme l'expression d'un soutien communautaire. Sachant à quel point la pandémie avait

« Nous avons présenté notre initiative non pas comme une forme d'aide ou d'indemnité mais comme l'expression d'un soutien communautaire. Sachant à quel point la pandémie avait touché notre communauté et que nous ne pouvions pas compter sur une l'aide de l'État, nous voulions que les travailleurSEs du sexe ne se sentent pas abandonnéEs. »

touché notre communauté et que nous ne pouvions pas compter sur une l'aide de l'État, nous voulions que les travailleurSEs du sexe ne se sentent pas abandonnéEs. »³¹ Sex Work Polska a souligné qu'en raison de la stigmatisation et de l'absence de reconnaissance de leur travail comme un travail, la participation des travailleurSEs du sexe à la vie sociale est invisibilisée alors que, dans le même temps, la surveillance et le contrôle policiers ainsi que leur passage par le système de justice pénale rendent public leur statut de travailleurSE du sexe.

En Amérique latine, la Brigada Callejera, au Mexique, a créé des illustrations pour montrer aux travailleurSEs du sexe comment travailler en toute sécurité pendant la pandémie et a soutenu les travailleurSEs du sexe qui avaient perdu leur logement.³² En Argentine, AMMAR Cordoba a créé une campagne de collecte de fonds intitulée « Sex Workers' Lives Also Matter » (Les vies des

travailleurSEs du sexe comptent aussi) afin de collecter des denrées alimentaires et de soutenir économiquement les travailleurSEs du sexe. De nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe de rue sont désormais sans emploi et ne disposent pas des ressources nécessaires pour travailler en ligne. L'argent collecté a permis de soutenir plus de trois cents familles de travailleurSEs du sexe dans tout le pays ainsi que quinze organisations locales.³³

« Je n'ai jamais travaillé dans une maison close. J'ai toujours préféré travailler dans la rue, principalement parce que c'est là que se trouve ma communauté et que nous prenons soin les unEs les autres, nous nous respectons... J'ai perdu tout contact avec mes clients. Je connais des travailleurSEs du sexe qui ont commencé à travailler en ligne, mais je n'ai pas accès à Internet sur mon téléphone. J'appelle certains clients mais je n'ai aucun moyen de recevoir des paiements car je n'ai pas de compte bancaire. Je ne peux donc pas me faire payer pour du sexe virtuel. »

Une travailleuse du sexe, Argentine

Aux États-Unis et au Canada, les nombreux fonds d'urgence et de solidarité établis aux niveaux national et régional pendant la période du COVID-19 l'ont été par des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe. Par exemple, au Canada, le PACE Society Sex Worker Relief Fund a distribué plus de 150 000 dollars d'aide d'urgence aux travailleurSEs du sexe de la région métropolitaine de Vancouver en seulement neuf mois.³⁴ Aux États-Unis, en août 2021, COYOTE RI avait traité plus de 330 demandes d'aide et offert plus de 72 000 dollars en dons et cartes-cadeaux aux travailleurSEs du sexe. COYOTE RI, comme de nombreuses autres organisations, a également élaboré un guide des ressources destiné aux travailleurSEs du sexe, qu'elle met régulièrement à jour.³⁵

31 Agata Dziuban et al., "Very little but a lot." *Solidarity within the sex workers' community in Poland during the COVID-19 pandemic*, Gender, Work and Organization (2021): 1-12.

32 Frontline Defenders, 2020, "LGBTIQ+ and Sex Worker Rights: Defenders at Risk during COVID-19."

33 "The sex work network we have been building is saving us during COVID-19," Open Democracy.

34 "Sex Worker Relief Fund," PACE Society.

35 "COVID-19 Sex Worker Harm Reduction Resource Guide," COYOTE RI.

Dans la région Afrique, des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe soutiennent les travailleurSEs du sexe en distribuant la PREP et les médicaments antirétroviraux directement à leur domicile, ainsi que des colis de produits alimentaires et d'hygiène. ASWA a rapporté qu'en Afrique du Sud, au Rwanda, en RDC, au Bénin et au Kenya, des groupes se sont efforcés de sensibiliser leurs communautés et les propriétaires de maisons closes aux directives d'hygiène et de sécurité relatives au COVID-19 afin de réduire le risque de transmission. Les participantEs à l'étude sur l'impact de COVID-19 ont suggéré d'apporter une aide urgente aux travailleurSEs du sexe en assurant notamment le transport vers les centres de santé, en distribuant davantage de colis alimentaires et en mettant à leur disposition des ressources leur permettant d'être en contact avec des organisations qui les soutiennent psychologiquement et pour tout ce qui touche aux questions de santé.

Dans la région Asie-Pacifique, le fonds de solidarité du Projet X, à Singapour, a permis d'octroyer « des sommes allant jusqu'à 800 dollars aux personnes qui sont dans l'incapacité de payer leur loyer ou de payer

pour des soins médicaux ou qui ne peuvent pas se permettre un repas nutritif et/ou des repas réguliers pour elles et les personnes à leur charge. » En Inde, Veshya Anyay Mukti Parishad (VAMP) a signalé que les premiers décès survenus pendant la pandémie n'étaient pas dus au COVID-19 mais plutôt à la pauvreté et à la faim qui sévissaient chez les travailleurSEs du sexe qui ne recevaient aucune aide du gouvernement. Durant la période de la pandémie, des organisations telles que Sex Workers and Allies South Asia et VAMP ont déployé des efforts considérables pour nourrir les communautés de travailleurs du sexe.³⁶ Le comité Durbar Mahila Samanwaya s'est efforcé de distribuer aux travailleurSEs du sexe du quartier de Sonagachi, à Kolkata, autant de vivres que possible. La Usha Multipurpose Cooperative

Society, une banque gérée par des travailleurSEs du sexe, est aussi restée ouverte pendant le confinement, ce qui a permis aux travailleurSEs du sexe d'accéder à leur argent et de soutenir leurs familles.³⁷

En Inde, Veshya Anyay Mukti Parishad (VAMP) a signalé que les premiers décès survenus pendant la pandémie n'étaient pas dus au COVID-19 mais plutôt à la pauvreté et à la faim qui sévissaient chez les travailleurSEs du sexe qui ne recevaient aucune aide du gouvernement.

Des financements réduits ou rigides pour les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe

Les financements alloués au plaidoyer et aux programmes destinés aux travailleurSEs du sexe, déjà extrêmement limités, continuent de diminuer, les priorités de nombreux donateurs ayant changé pour se concentrer sur le financement de la lutte contre le COVID-19 plutôt que sur les programmes de lutte contre le VIH. Cette tendance a des conséquences sur l'accès des travailleurSEs du sexe aux services de santé. Dans le même temps, selon ONUSIDA, 11 % de toutes les infections par le VIH en 2020 concernaient des travailleurSEs du sexe. En une seule année, sur un total estimé de 975 000 nouvelles infections par le VIH chez les populations clés et leurs partenaires sexuels (presque le double de l'objectif mondial pour toutes les nouvelles infections), 165 000 nouvelles infections par le VIH concernaient les travailleurSEs du sexe.³⁸

36 Tian Johnson, "Sex workers, former inmates and people who use drugs help to feed the world during the pandemic," Mail&Guardian Thought Leader, 19 August 2021.

37 Prema Rajaram, "Kolkata: Sex workers of Sonagachi battle pandemic with hope of rebuilding their lives," India Today, 19 August 2021.

38 UNAIDS, 2021, "2021 UNAIDS Global AIDS Update — Confronting inequalities — Lessons for pandemic responses from 40 years of AIDS."

Les organisations membres du Réseau pour la défense des droits des travailleurSEs du sexe en Europe de l'Est, en Europe centrale et en Asie centrale (SWAN) et du Réseau Asie Pacifique des travailleurSEs du sexe (APNSW) ont fait état du manque de souplesse des donateurs lorsqu'il s'est agi de réaffecter les budgets pour mieux soutenir les communautés de travailleurSEs du sexe au plus fort de la pandémie. Au Myanmar, l'association Aye Myanmar (AMA) a signalé que « certains donateurs n'ont pas autorisé la réaffectation des subventions existantes aux activités de soutien liées à COVID. Même lorsque

« Pendant la période du COVID, j'ai vu beaucoup d'évaluations et de prétendus travaux de recherches et de collectes de données... il y a des financements pour cela, des financements pour des personnes techniques. Mais pas pour la communauté. »

les donateurs ont fini par autoriser cette réaffectation, il a fallu du temps pour obtenir les autorisations nécessaires et, entre-temps, la situation des travailleurSEs du sexe s'est aggravée. » Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe en Asie-Pacifique ont fait remarquer qu'il semblait toujours y avoir des financements pour les évaluations et la recherche mais jamais assez pour soutenir la communauté : « Pendant la période du COVID, j'ai vu beaucoup d'évaluations et de prétendus travaux de recherches et de collectes de données... il y a des financements pour cela, des financements pour des personnes techniques. Mais pas pour la communauté. »³⁹

De même, les membres d'Europe de l'Est et d'Asie centrale ont indiqué que les réductions des financements des donateurs ont eu un impact direct sur les capacités internes de leurs organisations.

« Nous avons vu certaines organisations perdre des membres de leur personnel. Au Kazakhstan, par exemple, un donateur a cessé de financer le projet. Ils se sont retrouvés avec moins de personnel mais toutes les parties prenantes et tous les donateurs ont continué à leur demander de participer ici et là, d'apporter leur contribution. Mais l'organisation avait vraiment du mal à poursuivre ses activités. »

SWAN (Réseau régional : Europe de l'Est, Et Asie centrale et Asie centrale)

L'attention portée par les médias et les chercheurs

Depuis le début de la pandémie, les travailleurSEs du sexe et les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe ont bénéficié d'une attention particulière de la part des médias et des chercheurs. Les effets de la pandémie sur les communautés de travailleurSEs du sexe continuent à être une source importante d'inspiration pour les journalistes et les chercheurs universitaires. Bien que nous nous réjouissons que les chercheurs et les médias s'intéressent à des points de vue différents et cherchent à donner la parole à des groupes souvent réduits au silence et exclus, en particulier pendant cette crise sanitaire et économique, il est aussi essentiel que soient reconnus les réalités et les besoins des individus pendant cette pandémie.

³⁹ APNSW, 2021, "Sex workers' lived experiences during COVID-19 and community-led pandemic responses."

APNSW a constaté l'absence de contribution significative de la part des journalistes et des chercheurs qui cherchent à étudier et à rendre compte de la situation des travailleurSEs du sexe pendant la pandémie.

« C'est vrai, nous avons reçu beaucoup d'attention de la part des médias. Mais après avoir mené leurs recherches, fait les interviews et demandé comment les choses se passent pour les travailleurSEs du sexe, que font ces gens ? Eh bien, ils rédigent et publient leurs articles. Certaines ONG qui avaient l'argent pour le faire ont publié des brochures pour la prévention du COVID dans lesquelles elles conseillent d'éviter les contacts corporels, de ne pas toucher ceci ou cela, mais les travailleurSEs du sexe travaillent avec leur corps, donc ces brochures ne sont pas d'une grande aide »

APNSW (réseau régional : Asie-Pacifique)

Après la pandémie : difficultés et solutions

La pandémie a clairement montré que l'exclusion des travailleurSEs du sexe de la protection sociale et le non-respect de leurs droits humains fondamentaux ne fait que contribuer à la précarisation de

... il est essentiel que les gouvernements comprennent qu'une approche du travail du sexe fondée sur le respect des droits est le moyen le plus efficace de garantir que les travailleurSEs du sexe ne soient pas laissés pour compte.

leurs conditions de travail. L'impact négatif de la criminalisation ne peut désormais plus être nié. Il faut savoir tirer les enseignements de cette situation pour éviter que les travailleurSEs du sexe ne soient victimes de tels préjudices lors des crises à venir et pour renforcer le plaidoyer en faveur de la protection de leurs droits humains à l'avenir. Alors que le monde émerge de la pandémie, il est essentiel que les gouvernements comprennent qu'une approche du travail du sexe fondée sur le respect des droits est le moyen le plus efficace de garantir que les travailleurSEs du sexe ne soient pas laissés pour compte.

Réduire l'impact négatif sur les travailleurSEs du sexe

Il est essentiel que des solutions à la situation critique des travailleurSEs du sexe soient apportées, à la fois au niveau politique et au niveau législatif, par les gouvernements qui doivent reconnaître d'une part les droits du travail et les droits humains des travailleurSEs du sexe et, d'autre part, que le travail du sexe est un travail. Cela faciliterait l'intégration des travailleurSEs du sexe aux mécanismes nationaux de protection sociale dont bénéficient les autres travailleurSEs.

De nombreux enseignements peuvent être tirés de décennies de lutte contre l'épidémie de VIH, notamment en matière de lutte contre la criminalisation, la violence, la stigmatisation et la discrimination. Winnie Byanyima, Directrice exécutive de ONUSIDA a déclaré :

« Le droit en matière de droits humains stipule que les droits humains sont inaliénables, universels, interdépendants et indivisibles. Veiller à ce que cela soit une réalité pour touTEs – en particulier pour les plus vulnérables d'entre nous – est essentiel pendant cette pandémie, mais permettra également de renforcer la résistance des communautés dont nous avons besoin pour en sortir. »⁴⁰

Les enseignements tirés et les opportunités de faire progresser les droits des travailleurSEs du sexe

Selon les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe, la solidarité et la coopération au sein de la communauté des travailleurSEs du sexe ont été renforcées pendant la pandémie. La crise du COVID-19 a également été l'occasion pour les organisations de rappeler l'importance de la santé physique et mentale.

« Une partie du travail que nous avons effectué a consisté à montrer que lorsqu'on parle de santé, il ne s'agit pas seulement de la santé du corps mais aussi bien de la santé mentale. Les travailleurSEs du sexe ont besoin d'aller bien pour être en bonne santé et pour se sentir en sécurité. Cette pandémie a marqué un retour en arrière pour les droits des travailleurSEs du sexe et Colectivo Flor de Azalea a dû rappeler au ministère de la Santé de nombreux passages de la constitution équatorienne pour montrer que les travailleurSEs du sexe étaient des citoyenNEs méritant des droits comme tout le monde. Mais au bout du compte, la communauté est devenue plus forte qu'avant et plus unie pendant la pandémie. »

PLAPERTS (réseau régional : Amérique latine)

Pendant la pandémie, les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe ont démontré leur capacité à réagir rapidement et de manière innovante pour soutenir et répondre aux besoins les plus urgents des travailleurSEs du sexe au niveau local ; la communauté leur fait confiance pour leur fournir les informations, les conseils et les ressources dont elles/ils ont besoin, en particulier dans les endroits où le travail du sexe est criminalisé. Il est toutefois essentiel de consacrer davantage de financements aux

organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe afin qu'elles puissent répondre pleinement aux divers besoins des communautés de travailleurSEs du sexe et défendre leurs droits.

Il est toutefois essentiel de consacrer davantage de financements aux organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe afin qu'elles puissent répondre pleinement aux divers besoins des communautés de travailleurSEs du sexe et défendre leurs droits.

⁴⁰ « La riposte à la COVID-19 doit préserver et protéger les droits humains des professionnel(le)s du sexe, » ONUSIDA.

Les travailleurSEs du sexe continuent d'insister sur l'importance de la décriminalisation car elle est la garantie du respect des droits du travail, de conditions de travail décentes et de la protection sociale. Les arguments en faveur de la décriminalisation sont plus nombreux que jamais.

« Le travail du sexe doit être décriminalisé afin de garantir que les travailleurSEs du sexe puissent bénéficier des aides gouvernementales. Cela permettrait également aux travailleurSEs du sexe de mieux s'organiser face à la menace du COVID-19 lorsqu'elles/ils rencontrent leurs clients et de travailler ensemble pour assurer leur sécurité et le partage des connaissances. »

Une travailleuse du sexe, Canada

Le Conseil européen de la recherche a financé le projet SEXHUM qui s'intéresse à la migration et au travail du sexe entre 2016 et 2020, en comparant quatre pays (l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France et les États-Unis) dont les approches législatives en matière de travail du sexe varient. Ce projet, qui a coïncidé avec l'émergence de COVID-19, a montré que, dans les régions où le travail sexuel est décriminalisé et considéré comme un travail, les travailleurSEs du sexe qui sont citoyenNEs ou

Le modèle de décriminalisation adopté en Nouvelle-Zélande, par exemple, a permis à de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe de bénéficier du même filet de sécurité que les autres travailleurSEs.

détiennent un visa permanent ont pu recevoir une aide financière pendant la pandémie, démontrant ainsi que la décriminalisation contribue réellement et positivement à l'accès des travailleurSEs du sexe à leurs droits fondamentaux.⁴¹ Le modèle de décriminalisation adopté en Nouvelle-Zélande, par exemple, a permis à de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe de bénéficier du même filet de sécurité que les autres travailleurSEs.⁴²

Pendant, de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe migrantEs sans papiers ou muniEs de visas temporaires ne peuvent pas profiter des avantages offerts par la décriminalisation. Cela qui montre bien, une fois de plus, que la décriminalisation doit inclure touTEs les travailleurSEs du sexe afin que personne ne soit laissé pour compte.

⁴¹ "COVID-19," SEXHUM.

⁴² Anna Louie Sussman, "Don't have to fight for pennies': New Zealand safety net helps sex workers in lockdown," The Guardian, 28 April 2020.

Les recommandations

Alors que le monde sort de la pandémie, des mesures indispensables doivent être prises pour limiter les préjudices dont souffrent les travailleurSEs du sexe pendant la pandémie et pour veiller à ce que les travailleurSEs du sexe ne soient pas contraintEs à une plus grande insécurité lors de crises futures. Dans cet objectif, nous proposons des recommandations émanant des importants enseignements qui ont été tirés pendant la pandémie.

- Le travail sexuel doit être reconnu comme un travail afin de garantir que les travailleurSEs du sexe puissent bénéficier des mêmes protections sociales, des mêmes aides financières d'urgence et des mêmes droits du travail que touTEs les autres travailleurSEs
- Les gouvernements, les décideurs politiques et les législateurs doivent activement œuvrer pour la pleine décriminalisation du travail du sexe, y compris la décriminalisation des travailleurSEs du sexe, des clients et des tierces parties
- Il convient d'étendre la protection sociale et d'accorder les aides financières d'urgence à tous les groupes de personnes, indépendamment de leur emploi ou de leur statut vis-à-vis de l'immigration
- Les services de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre le VIH ne doivent pas être interrompus pendant les crises. En outre, les services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH et des IST destinés aux populations clés, dont les travailleurSEs du sexe qui représentaient 65 % de toutes les nouvelles infections dans le monde en 2020 et 93 % des infections en dehors de l'Afrique subsaharienne, doivent disposer de financements plus pérennes
- Afin de garantir l'accès des travailleurSEs du sexe migrantEs aux services de santé, il est indispensable de mettre en place un *firewall* entre les services de santé et les services d'immigration
- Les donateurs doivent faire preuve d'une plus grande souplesse quant à l'évolution des priorités en matière d'utilisation des financements pour répondre aux urgences sanitaires et doivent privilégier une augmentation des financements pour les interventions dirigées par les communautés
- Le droit pénal ne doit pas être utilisé pour faire respecter les restrictions liées au COVID-19 ou d'autres restrictions de santé publique. Les arrestations et les poursuites pour activités liées au travail du sexe doivent cesser afin de garantir que les personnes qui en ont le plus besoin puissent être contactées et puissent accéder aux services et à l'aide disponible
- Les urgences de santé publique ne doivent pas servir de prétexte pour introduire des mesures punitives et répressives à l'encontre des travailleurSEs du sexe

- Les travailleurSEs du sexe ne doivent plus être traitéEs comme des boucs émissaires et considéréEs comme des « vecteurs de maladies » ou comme des personnes présentant un risque pour la santé publique. Ces pratiques exposent en effet les travailleurSEs du sexe à davantage de préjugés, de discrimination et de violence
- Les descentes de police aux domiciles des travailleurSEs du sexe et dans les lieux de travail du sexe doivent cesser et toutes les mesures visant à protéger la santé publique doivent être proportionnées. Il faut faciliter l'accès des travailleurSEs du sexe aux logements d'urgence et un moratoire doit être mis en place sur les expulsions pour éviter qu'elles/ils retrouvent sans logement
- Les travailleurSEs du sexe, ayant perdu leurs revenus, se sont retrouvéEs dans des situations précaires de sorte que le temps et l'expertise qu'ils/elles ont consacréEs aux entretiens avec les médias et les chercheurs doivent être rémunérés
- Les communautés de travailleurSEs du sexe doivent être directement impliquées dans les mesures de lutte contre le COVID-19. Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe doivent notamment participer aux initiatives de planification d'urgence en matière de santé publique.

Conclusion

La pandémie a mis en évidence et continue de mettre en évidence les inégalités et les injustices existantes et touche de manière disproportionnée les personnes criminalisées, marginalisées et exclues des mécanismes de protection sociale. Depuis de nombreuses années,

les défenseurSEs des droits des travailleurSEs du sexe attirent l'attention sur les préjudices causés par la criminalisation – la pandémie n'a fait que révéler ces préjudices plus clairement que jamais. Le présent document de politique générale a permis de faire entendre les travailleurSEs du sexe et les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe en décrivant les différentes façons dont elles/ils ont réagi face à la pandémie. Il démontre que les États doivent, de toute urgence, prendre des mesures pour inclure les travailleurSEs du sexe dans les systèmes de protection sociale, les lois du travail et les

politiques de santé afin qu'elles/ils ne soient plus laissésEs pour compte dans le futur comme elles/ils l'ont été pendant la crise du COVID-19.

Depuis de nombreuses années, les défenseurSEs des droits des travailleurSEs du sexe attirent l'attention sur les préjudices causés par la criminalisation – la pandémie n'a fait que révéler ces préjudices plus clairement que jamais.

Le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe emploie une méthodologie qui garantit que les revendications locales des travailleurSEs du sexe et des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe sont entendues. Les documents de politique générale sont le résultat de travaux de recherche documentaire, d'une consultation menée en ligne auprès des organisations membres de NSWP et d'informations recueillies auprès de certains membres.

Le terme « travailleurSE du sexe » reflète la grande diversité de la communauté des travailleurSEs du sexe. La liste n'est pas exhaustive mais cette communauté compte notamment : les femmes, les hommes et les personnes transgenres travailleurSEs du sexe, les travailleurSEs du sexe lesbiennes, gays et bisexuelLES, les hommes travailleurs du sexe s'identifiant comme hétérosexuels, les travailleurSEs du sexe vivant avec le VIH ou d'autres maladies, les travailleurSEs du sexe usagerÈRES de drogues, les jeunes adultes travailleurSEs du sexe (entre 18 et 29 ans), les travailleurSEs du sexe avec et sans papiers ainsi que les personnes déplacées et les réfugiés, les travailleurSEs du sexe vivant dans les zones rurales et dans les zones urbaines, les travailleurSEs du sexe handicapÉEs et les travailleurSEs du sexe qui sont en détention ou en prison.



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix, 62 Newhaven Road
Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555 secretariat@nswp.org www.nswp.org/fr

Le NSWP est une société privée à but non lucratif et à responsabilité limitée.
Société No. SC349355

PROJET SOUTENU PAR :

